

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du jeudi 1^{er} décembre 2016

Date de la convocation : 25/11/2016

Sont Présents : Cédric BREISSAND, Cédric LANDOUZY, Maurice GODDEFROY, Olivier RAMBEAUX, Jacques JULIEN, Chantal BARDIN

Absent : néant Excusée : Elisabeth DUCHATELET, donne pouvoir à Chantal BARDIN

Le Maire, Jacques JULIEN ouvre la séance à 18 h 40

Le conseil nomme Chantal BARDIN, secrétaire de séance.

▪ **D2016/33 Régularisations comptables :**

Décision modificative pour régularisation arithmétique de montants mineurs sur le budget de l'eau

▪ **D2016/34 Entretien des chemins :**

Avant la période hivernale, l'entretien des revers d'eau de plusieurs chemins est à envisager : La Combe, l'accès sud à la Faÿsse, la montée du chemin du Villard vers le Sufron, le bas de la descente du chemin du Villard côté Villard, le chemin de St Geniez et de Sisteron jusqu'au ravin des Graves.

Thierry JULIEN s'est déplacé sur l'ensemble du linéaire, et évalué 2,5 à 3 journées d'intervention. Son tarif journalier est de 650 Euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les dépenses d'entretien de la voirie de la commune donnent droit à la récupération de la TVA à hauteur de 15,8%.

Le Conseil approuve ces travaux

▪ **D2016/35 Ouverture de crédits en investissement sur budget 2017**

Compte tenu du délai d'intervention pour les travaux sur les chemins en décembre, la facture pourrait parvenir en Mairie après la clôture établie par la Trésorerie pour le règlement des investissements 2016.

Le Conseil approuve l'ouverture des crédits correspondants sur le budget 2017

▪ **D2016/36 Finalisation de l'acquisition foncière et servitudes pour la réserve incendie de Mélan**

Le géomètre a rendu son rapport de division de la parcelle 117B 182 pour former un terrain support de la réserve incendie de Mélan dont la commune avait décidé l'acquisition de 500 m² par la délibération D2016/21 du 30 juin 2016.

Il en résulte que seulement 198 m² sont nécessaires pour la nouvelle parcelle 117B 202 dédiée à la réserve incendie dans la mesure où la servitude d'accès

cette réserve ainsi que pour le passage de l'ensemble des canalisations publiques d'eau communales et incendie serait spécifiée dans l'acte notarié.

La servitude pour 438 m² s'élèverait à 100 Euros d'indemnisation au propriétaire de la parcelle traversée, 117B 203 des consorts BREISSAND,

Le prix de la parcelle à acquérir par la commune serait de 198 m² X 0,30 Euro (inchangé) = 59,50 Euros.

Le prix de la parcelle 040B 51 à acquérir à Castellard Village serait de 31 m² X 2 Euros (estimation France Domaine de février 2015) = 62 Euros.

Monsieur Cédric BREISSAND (partie prenante) ne prend part au vote
Six conseillers municipaux donnent leur accord

▪ **D2016/37 Adaptation du plan d'aménagement de la forêt communale**

Le plan d'aménagement forestier de la forêt communale de CASTELLARD-MELAN 2014-2033 proposait en 2017 l'enlèvement des « Bris d'exploitation » de la coupe de résineux « Extraction de pins » qui n'a pas trouvé preneur en 2015.

Un nouvel appel d'offre d'enlèvement de 442 arbres et de 468 perches sur une surface de 7,89 ha est en cours, pour exploitation avant le 30 juin 2018.

En conséquence les objectifs de gestion 2017 du plan d'aménagement seraient à modifier comme suit : le point relatif à l'enlèvement des « Bris d'exploitation » est reporté jusqu'à ce que la coupe et l'extraction des pins initialement prévues en 2015 soient réalisées.

Le conseil approuve cette modification du plan d'aménagement forestier.

▪ **D2016/38 Signalétique locale, plaques d'indication des quartiers**

L'acquisition de l'ensemble de sept plaques de signalisation locale présentées le 4 octobre revient à 230 Euros.

Ces plaques sont constituées de deux faces aluminium sur un support de 3 mm qui peuvent être recoupés en 2 ou 3 panneaux distincts. Dans le cas présent 9 panneaux seraient réalisés à partir des sept plaques. Leur mise en place est aisée sur un support naturel existant ou un poteau métallique léger.

L'impression est réalisée par UV. La durée de vie est de 8 à 10 années.

Avec deux plaques supplémentaires il serait possible de baliser l'itinéraire de la vieille route entre le Marchonnet et les Collons.

Accord sur cette proposition pour la réalisation et la pose des panneaux selon le projet remis aux conseillers municipaux le 4 octobre et le 1^{er} décembre 2016

▪ **Colis communal aux personnes âgées**

13 personnes sont recensées selon les règles habituelles comme destinataire d'un colis de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans.

Le coût des colis proposés cette année à partir de produits locaux est de 30 Euros.

Pour raison budgétaire et économique, le choix du conseil municipal se porte en priorité sur les colis aux personnes âgées.

Pour la réception de début d'année la question se pose de la maintenir ou pas : Madame DUCHATELET souligne dans son pouvoir le fait que le Comité des Fêtes pourrait participer aux frais occasionnés lors des vœux.

▪ **Informations :**

- **L'Arrêté préfectoral de création de la communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération » au 1^{er} janvier 2017, joint**

En réponse à une interrogation la commune n'a pas été sollicité dans le choix de la dénomination « Provence Alpes Agglomération ».

- **L'Arrêté préfectoral portant constatation de la composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération, joint**

Un représentant pour la commune du Castellard-Mélan

- **Mise à disposition gratuite des Services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme de la commune à compter du 1^{er} janvier 2017**
- **Enquête publique, restauration entretien boisements rivulaires bassin versant Bléone :**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB), a sollicité l'ouverture d'une enquête publique au sujet des travaux prévus dans son programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits du bassin versant de la Bléone.

Cette enquête porte sur les 23 communes adhérentes au SMAB puisque c'est, potentiellement, l'ensemble des cours d'eau des vallées de la Bléone, du Bès et des Duyes qui sont concernés.

Les travaux seront conduits en 5 campagnes entre 2017 et 2021.

L'enquête publique se tiendra du 19 décembre 2016 au 23 janvier 2017.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences aux dates, heures et lieux suivants :

- *le lundi 19 décembre 2016 à **Digne les bains** (siège) de 9h à 12h,*
- *le vendredi 30 décembre 2016 à **Mallemoisson** de 9h à 12h,*
- *le mardi 3 janvier 2017 à **Barles** de 9h à 12h,*
- *le mercredi 11 janvier 2017 à **Thoard** de 9h à 12h,*
- *le lundi 16 janvier 2017 à la **Javie** de 9h à 12h,*
- *le lundi 23 janvier 2017 à **Malijai** de 9h à 12h.*

Vous avez toutefois la possibilité, pendant toute la durée de l'enquête, de consulter le dossier à la Mairie du Castellard-Mélan aux horaires habituels, sauf le samedi 24 décembre 2016, et de déposer vos remarques, observations, questions sur le registre prévu à cet effet.

Le dossier, complet est également consultable sur le site internet du SMAB :

www.smableone.fr (rubrique actualités) ou depuis le lien suivant :

<http://www.smableone.fr/syndicat-1-231.html>

- **Le suivi budgétaire :**

- La recette en matière de Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle s'est élevée à 11 130 Euros, en augmentation de 12% pour une recette qui n'était pas budgétée,
- Concernant les frais de scolarité dans le primaire à Thoard, les tarifs de fonctionnement sont tous à la baisse en 2016 par rapport à 2015 (Aides maternelles + Agent d'entretien + Charges + Vie Scolaire et Fonctionnement). Ainsi la facture est réduite d'environ 3 000 Euros pour l'année scolaire 2015-2016.
- Concernant les activités périscolaires de la responsabilité de la commune, la communauté des communes Duyes et Bléone a pu les prendre à sa charge sur son dernier exercice de 2016. Environ 1 000 Euros d'économie pour la commune du Castellard-Mélan.
- Le départ des locataires était anticipé dans le budget 2016.
- Pour mémoire :
 - Les budgets de 2008 à 2016 ont bénéficié de :
 - L'abandon d'une part significative des indemnités auxquelles les élus pouvaient prétendre, à savoir 51 700 Euros, soit 5 744 Euros par année,
 - Matériel, fournitures, travaux et entretien pour un montant 1 700 Euros en moyenne par année,
 - Pour les 9 années écoulées, l'économie annuelle est équivalente à 92% des recettes 2015 de la fiscalité communale.
 - Le temps de travail du poste administratif a été maintenu à 7 heures par semaine malgré un accroissement de la charge de travail. Le différentiel de charge est assumé par les élus.

- **Mise en conformité de 3 hydrants (bornes pour la défense incendie)**

Selon préconisation des pompiers, un kit de réhabilitation d'un coffre à la borne du Chapus et remise en peinture de deux hydrants ont été réalisés.

- **Appartements communaux de Mélan :**

- Départ de M. et Mme CLIMENT fin octobre,
- L'électricien ne pourra intervenir qu'en janvier 2017,
- L'inventaire des points autres est en cours : un garde-corps extérieur côté Nord et en haut de l'escalier intérieur, changement robinetterie salle d'eau du 1^{er} étage ainsi que la cabine de douche, reprise ponctuelle de peinture 1^{er} étage,

rénovation + peinture des volets et des tableaux de fenêtres, une porte à remplacer au rez de chaussée ainsi que la porte d'entrée, mise en sécurité et en propreté du local technique extérieur, débarrasser une armoire obsolète, l'appentis Ouest, ouvrir un passage Ouest en retirant des déchets d'avant 2008, installation à réaliser pour une machine à laver pour le 2^{ème} étage, remplacer les tuyaux PVC d'arrivée d'eau dans le cellier, étendre le périmètre de sécurité autour de la ruine voisine, fermeture du passage Nord.

- Les solutions envisageables sont à recenser avant une prise de décision ultérieure en conseil municipal :
 - Peut-être une division du cellier pour regrouper de manière indépendante compteur d'eau et branchement d'une machine à laver de chaque appartement,
 - ...

- **Réseau d'eau :**

- le dossier de demande de subvention à l'Agence de l'eau et au CD04 est déposé. Le dossier pour la dotation d'équipement aux territoires ruraux sera déposé courant décembre.
- Le réseau est en fonctionnement stable. Une seule fuite visible à Fontbarlière.

- **Mesures de prévention contre l'influenza aviaire**

- Diffusion d'une note de la Direction Départementale des Territoires à l'intention des propriétaires d'élevage non-commerciaux de volailles susceptibles d'être contaminés par l'influenza aviaire portée par des oiseaux sauvages pour éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages contre le risque qu'il représente.

- **Aide de la Région à l'équipement d'un kit satellite aux locaux dont le débit internet terrestre (ADSL) est inférieur à 2 Mbps.** La brochure est disponible sur le site web de la Mairie ou en Mairie.

- **Bilan des pannes réseaux suite à un épisode pluvieux de 200 mm, transmis à la Préfecture, à nos côtés depuis le vendredi 25 novembre :**

- **Interruption de l'alimentation électrique vendredi 24 novembre de 10h à 19h, suite à un glissement de terrain et effondrement d'un pylône 20 000 volts, secteur Champ Roubin/Les Margaillans.**

- **Coupure totale d'internet et téléphone fixe durant 6 jours du jeudi 24 au mercredi 30 novembre 2016 à 10h.**
- **Des telles pannes peuvent se reproduire, ceci conduit chaque organisation, familiale ou professionnelle à mettre en place les dispositifs de secours nécessaires à la continuité de leur activité. Des solutions existent :**
 - Pour une personne seule, le bracelet alarme sur le téléphone fixe sera avantageusement doublé en permanence par le port d'un téléphone portable,
 - Pour continuer son activité en télétravail sur internet :
 - Pour une activité ponctuelle, sur un smartphone doté d'un abonnement « *Trafic de données mobiles* » peut convenir, à chacun de l'expérimenter et d'en juger,
 - Pour une activité un peu plus soutenue, utiliser un smartphone qui autorise « *l'échange de données lorsque le téléphone est à proximité de son ordinateur* ». Dans ce cas il est prudent de disposer chez l'opérateur téléphonique d'un abonnement internet entre 20 et 50 giga-octets par mois.
 - Si la continuité de travail au travers de internet s'avère indispensable, il convient de mettre en oeuvre :
 - un abonnement à internet par parabole et satellite, ainsi que d'un groupe électrogène.

La séance est levée à 20h07

Affichage le 5 décembre 2016

Pièces diffusées et disponibles sur le site www.castellard-melan.fr :

Arrêté préfectoral portant création de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017,

Arrêté préfectoral portant composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération